

# COMPTE-RENDU RÉUNION DE QUARTIER



LUNDI  
NOVEMBRE 28 2022  
18h30 | Salle des fêtes mairie

## EN CHIFFRE

### RETOUR SUR ...

#### La réunion de quartier 2021 :

**22** Demandes d'interventions  
12 Réalisées et 4 en cours  
d'étude > 2 hors compé-  
tences

#### Les balades 2022 :

**3** Balades organisées  
Rue du Moulin (Le 5 juillet 2022)  
Allée de Cardolle (Le 24 mai  
2022) Village des retraites (Le 5  
octobre 2022)

**24** Demandes d'interventions : 9  
réalisées et 15 en cours + petit  
travaux effectués

#### La réunion de quartier 2022 :

**100** Nombre de participants :  
Environ 100 personnes

**19** Interventions d'Habitants

#### Qu'est qu'une réunion de quartier ?

Mise en place depuis 2016 la réunion de quartier est un moyen d'échange entre le Madame le Maire et les habitants. Par quartier les habitants sont invités à questionner Madame le Maire sur l'ensemble des sujets qui préoccupent les habitants au quotidien : projets en cours, interventions des services, problématiques individuelles ...

**D**ans un premier temps, Madame le Maire a soulevé des problématiques demandant une visite de terrain :

- Nous notons dans la rue René Dumont une problématique pour sortir d'une parcelle suite à un stationnement gênant de camions

Nous notons une demande de remblaiement des chemins sur le domaine de Graveyron > Nous enverrons un courrier directement au département pour le suivi de cette demande

- Nous notons une demande d'élagage au niveau de la place Aristide Dragéou > Nous irons voir directement sur place pour trouver l'équilibre entre la préservation des arbres et la sécurité

- Sur la rue Sully Prud'homme des bouches d'égouts ressortent et sont dangereuses > Un constat a été fait et un courrier a été transmis au SIBA

- Un habitant a rencontré une problématique avec des chiens dangereux qui ne sont pas tenus en laisse > Nous allons installer des panneaux réglementaires "chien tenus en laisse" sur le secteur

- Rue des Paliqueys les eaux pluviales remontent devant les portails

- Circulation des véhicules rue des Tchancats > Voir les possibilités d'aménagement sur le secteur

**D**ans un second temps, Madame le Maire a été questionnée sur des problématiques plus générales sur lesquelles une réponse a été apportée.

Les différentes problématiques générales soulevées sont :



## Piste cyclable

Il a été notifié que la piste cyclable allant du centre-ville au Carrefour est fortement empruntée par des personnes en poussette ou à pied, de ce fait pour la pratique du vélo sportif, nous devons prendre la départementale qui est normalement interdite aux vélos.

*R : La départementale est effectivement interdite aux vélos et nous vérifierons que des panneaux signalant cette interdiction soient bien mis en place. Concernant la pratique du vélo, sur certains tronçons de voie verte, les chemins sont à partager, la pratique sportive du vélo n'est donc pas possible pour la sécurité de tous..*



## Rond-point des Trucails

ICertains habitants notent la dangerosité du rond-point des Trucails.

*R : Madame le maire, rappelle que la mise en place de ce rond-point est récente et a justement été aménagée suite aux accidents ayant eu lieu sur ce tronçon, ce nouveau rond-point a beaucoup amélioré la situation dans le secteur et réduit la dangerosité. Le département suite à la pose de ce rond-point a effectué des analyses, ils ont constaté que 96% des véhicules arrivent à moins de 50 km/h. Nous avons également saisi la préfecture pour la mise en place de radars tourelle sur la ville.*



## Marais de Mesple

Il a été demandé s'il est prévu un aménagement au Marais de Mesple

*R : Le Marais est un écrin de biodiversité, un parcours de découverte sera fait en partenariat avec l'OTI, dans ce sens des aménagements légers seront mis en place.*



## Contrôle des vitesses

Un habitant demande si la Police Municipale est équipée en matériel pour les contrôles de vitesse

*R : La police municipale est effectivement équipée pour ce type de contrôle. Nous travaillerons également à développer du matériel plus adapté aux nouvelles technologies.*



## La fibre optique

Il a été constaté que 14 maisons n'ont toujours pas d'accès à la fibre au niveau de la Rue des Trucails

*R : Madame le Maire, rassure en disant que le raccordement aura lieu petit à petit sur l'ensemble des secteurs, il suffit que l'habitation soit bien référencée sur Gironde Haut Méga, si cela n'est pas le cas, il est possible de prendre contact directement via le site.*



## Entretien voiries

Il a été constaté une dégradation de la voirie au niveau de la rue des Trucails, elle n'a pas été refaite complètement depuis de nombreuses années et seulement des "pansements" sont mis.

*R : Madame le Maire, met en avant que nous ne pouvons pas refaire l'ensemble des routes de la commune, nous avons 50 km de voies communales. Donc nous sommes obligés de faire du rafistolage et donc des pansements. Nous constatons également que sur les linéaires de voiries refaites la vitesse des voitures à tendance à augmenter.*



## Deux roues en forêt

Les deux roues sont-ils interdits en forêt ?

*R : Pour rappel nous avons travaillé sur un itinéraire spécifique pour le passage des quads en forêt en dehors de cet itinéraire, le reste est strictement interdit.*



## Le stand de tir

Il a été demandé où en était le dossier du stand de tir, car les riverains sont soumis à des nuisances sonores importantes encore actuellement.

*R : Pour rappel, depuis 2015 nous avons engagé une concertation avec le stand de tir pour sa relocalisation. Malheureusement la ville étant soumise à la loi littoral qui empêche l'urbanisation sans continuité urbanistique, au contraire les stands de tir doivent être installés hors des secteurs urbanisés, il n'y a pas eu de possibilité de reconstruction d'un stand de tir sur un autre endroit de la commune. Depuis, il y a donc des contentieux entre la ville et l'association, pour information la ville a gagné un contentieux indiquant que l'association doit quitter les lieux, qui appartiennent à la commune.*



## Le parc photovoltaïque

A qui reviennent l'électricité et l'argent générés par le nouveau Parc Photovoltaïque ?

R : Concernant ce parc, l'électricité sera revendue aux distributeurs et réinjectée dans le réseau électrique du bassin. Concernant l'aspect financier, l'argent de la fiscalité du terrain et de la redevance est versé en grande partie à la COBAN et une plus petite partie est reversée à la commune directement.



## Les moustiques

Les habitants demandent si une solution existe concernant la lutte contre les moustiques.

R : Madame le Maire rappelle que la lutte contre les moustiques est une compétence du SIBA (Syndicat du bassin d'Arcachon), aujourd'hui il n'y a pas de solution car les traitements curatifs pour tuer les moustiques adultes sont interdits. En effet, au-delà des risques potentiels sur la santé humaine, l'épandage d'insecticides aurait des répercussions très fortes sur la biodiversité. Ce type de produit n'est pas sélectif et tue l'ensemble des insectes. Nous conseillons donc d'éviter toute prolifération de larves en vidant les potentiels contenant d'eau que vous pouvez avoir sur vos propriétés.



## Le débroussaillage

Plusieurs habitants remontent leurs interrogations suite à l'obligation légale de débroussaillage et constatent que certains propriétaires ne procèdent pas à ce débroussaillage.

R : Madame le Maire rappelle le contexte des incendies de l'été 2022, qui pose une grande interrogation par les propriétaires sur le débroussaillage. Actuellement régie par le code forestier qui prévoit une obligation de débroussaillage pour les terrains situés à moins de 200mètres des bois et forêts, autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres, autour des voies privées donnant accès à des constructions sur une profondeur de 10 mètres et une hauteur minimale de 4 mètres. Cette opération ne vise pas à faire disparaître l'état boisé, ni un défrichage, mais une réduction de la masse des végétaux combustibles, telles les plantes fourragères. Cette obligation légale de débroussaillage est à la charge des propriétaires des biens à protéger. Nous comprenons que certains propriétaires ne sont pas en mesure de répondre favorablement aux obligations légales, suite aux incendies, la loi pourrait être adaptée et la municipalité pourrait se substituer aux propriétaires, nous restons attentif sur la suite des évolutions. (Retrouvez le guide pratique sur notre site internet : <https://www.ville-audenge.fr/actualites/debroussaillage/>)



## CONTACT

Service participation citoyenne

Mail : [democratie-active@mairie-audenge.fr](mailto:democratie-active@mairie-audenge.fr)

Site : <https://audengedemocratieactive.com/>